



arts nb

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Résultats de l'évaluation, date limite du 15 mars 2024 – programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Fredericton, le 3 mai 2024 – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les résultats du programme Équinoxe pour les artistes autochtones pour la date limite du 15 mars 2024. Dans le cadre de ce programme, **huit (8) bourses**, qui représentent un total de **39 891,35 \$**, ont été octroyées par un jury composé d'artistes professionnels.

Le Programme Équinoxe offre un soutien financier aux artistes, commissaires et collectifs autochtones afin d'appuyer la création artistique et le développement professionnel. Les projets admissibles comprennent : 1- la création et la présentation d'œuvres artistiques ; 2- la recherche et le développement ; et 3- les activités visant à soutenir et renforcer la communauté artistique autochtone. Pour en savoir plus sur ce programme, visitez notre [site Web](#).

Nouvelles œuvres

Melcolm Beaulieu	Fredericton	Arts multidisciplinaires	4 891,35 \$
Brian Francis	Elsipogtog	Arts médiatiques	5 000 \$
Ann Paul	Fredericton	Arts visuels	5 000 \$
Maggie Paul	Fredericton	Musique	5 000 \$
Dawson Sacobie	Fredericton	Musique	5 000 \$

Recherche et développement

Natasha Barlow	L'nui Menikuk	Théâtre	5 000 \$
Possesom Paul	Fredericton	Danse	5 000 \$
Gage Perley	Fredericton	Arts visuels	5 000 \$

<u>Demandes déposées</u>	<u>Subventions octroyées</u>	<u>Taux de succès</u>
10	8	80,0 %

3 bénéficiaires sur 8 (37,5 %) n'avaient jamais reçu de subvention d'artsnb auparavant.

Distribution des subventions par discipline artistique

Voici la répartition des demandes faites au programme Équinoxe lors de cette date limite par discipline artistique : 0 en architecture, 0 en métiers d'art, 1 en danse, 1 en arts littéraires, 1 en arts médiatiques, 1 en arts multidisciplinaires, 3 en musique, 1 en théâtre et 2 en arts visuels. Des informations supplémentaires sont disponibles [ici](#).

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère a également procédé à un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.

-30-

Contact médias :

Audrée Hamelin-St-Amour, agente des communications, comm@artsnb.ca, 506-259-9776